

## LISTES ELECTORALES

Maj le 24/09/2019

### Liste électorale, bureau de vote ...comment vérifier son inscription ?

*Références : loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016*

Le répertoire électoral unique (REU) créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019.

Chaque électeur peut désormais interroger sa situation électorale via le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

### Liste électorale, bureau de vote ...comment vérifier son inscription ? :

 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>